

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16.02.2023	23h16	23.159	DFS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste

Titre : Placement financier de la Banque nationale suisse (BNS) et enjeux climatiques – Pour que le canton de Neuchâtel prenne ses responsabilités en tant qu'actionnaire

Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État que, lors de la prochaine Assemblée générale de la BNS, le 28 avril 2023, il exerce le droit de vote d'actionnaire du canton en acceptant les résolutions déposées par l'Alliance climatique, qui comportent six piliers :

- un plan de transition ;
- la réorientation écologique du portefeuille de placements ;
- les adaptations réglementaires en collaboration avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et le monde politique ;
- l'implication de la société et la responsabilité ;
- la distribution des bénéfices de la BNS ;
- la participation de la politique avec un cadre légal.

En se positionnant ainsi, le Conseil d'État respectera ses propositions émises dans son rapport 21.032 et se montrera à la hauteur des engagements que notre canton doit prendre pour lutter contre la crise énergétique et de notre dépendance aux énergies fossiles.

Développement (facultatif) :

Pour un avenir digne d'être vécu, nous avons besoin, dans les années à venir, d'une transition vers une économie pauvre en gaz à effet de serre, favorisant la biodiversité et socialement juste. Cette transition nécessaire ne réussira toutefois que si des institutions d'importance systémique comme la Banque nationale suisse se transforment elles aussi et prennent de leur côté les mesures nécessaires à la transition.

Le 30 septembre 2020, le Grand Conseil avait accepté la recommandation 20.176 du groupe PopVertsSol qui demandait au Conseil d'État d'intervenir auprès de la BNS afin que ses placements respectent l'Accord de Paris sur le climat. Dans son rapport 21.032, le Conseil d'État avait répondu à cette recommandation avec les éléments suivants : « *Dans le cadre de son influence limitée en la matière, le Conseil d'État a interpellé la BNS dans le but d'obtenir des informations sur les règles adoptées pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris dans sa politique de placement et pour l'intégration des conséquences du dérèglement climatique dans sa politique de gestion des risques. Il constate que la BNS vient d'adapter ces critères d'exclusions de sa politique de placement, en intégrant des aspects climatiques, et est convaincu que ces efforts s'intensifieront à l'avenir. À l'avenir, il restera attentif aux informations figurant dans les rapports de gestion de la BNS sur les aspects environnementaux de son activité, notamment en ce qui concerne les modes de gestion appliqués, les types d'actifs détenus et leurs caractéristiques.* »

Depuis, la dernière étude de classement [The Green Central Banking Scorecard](#) de PositiveMoney montre comment les banques centrales et les autorités de régulation du Groupe des vingt (G20) ainsi que la BNS et la FINMA se positionnent en matière de protection du climat. La BNS obtient un score de 26 sur un total de 130 points dans la notation. Par rapport à l'année dernière, la Suisse perd ainsi trois places et recule à une peu glorieuse 11^e position. Elle se classe ainsi dans la deuxième moitié de la liste, loin derrière le reste des pays européens.

Alors que le Conseil fédéral plaide pour une place financière suisse durable, la BNS mène une politique industrielle fossile sous le couvert de la neutralité du marché et encourage ainsi la destruction de nos bases fondamentales de survie. Cela va à l'encontre de son mandat, qui est de mener une politique monétaire servant l'intérêt général du pays. Il ne s'agit pas ici que d'une appréciation politique de l'action de la BNS ; par ses placements, la BNS contribue directement au dérèglement climatique, dont le coût à charge des collectivités publiques ira croissant. La politique actuelle de la BNS a ainsi des effets négatifs directs sur les

finances cantonales. Faudra-t-il, à terme, considérer les dividendes versés aux cantons comme un dédommagement ?

Autant d'éléments qui motivent cette recommandation.

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Sarah Fuchs-Rota

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Romain Dubois	Jonathan Gretillat	Margaux Studer
Patricia Sörensen	Garance La Fata	Corine Bolay Mercier
Marinette Matthey	Anita Cuenat	Katia Della Pietra
Karin Capelli	Antoine de Montmollin	Annie Clerc Birambeau
Julie Courcier Delafontaine	Amina Chouiter Djebaili	Fabienne Robert-Nicoud
Martine Docourt Ducommun	Hugo Clémence	Christian Mermet
Laurent Duding	Joëlle Eymann	Josiane Jemmely
Assamoi Rose Lièvre	Anne Bramaud du Boucheron	